



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;  
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,  
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,  
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;  
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;  
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,  
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,  
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,  
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,  
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,  
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,  
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSSENS,  
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,  
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,  
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,  
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers;  
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;  
Monsieur Philippe RASQUIN, Président;

-----

**2.1 OBJET : A.S.B.L. MJ "Le Hangar" - Présentation d'administrateurs**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

Vu l'urgence préalablement décrétée à l'unanimité des membres présents et justifiée par la date de la tenue de la prochaine assemblée générale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1122-30, L1234-1, §1<sup>er</sup>, L1122-34, § 2 et L3221-5;

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Maison des Jeunes Le Hangar n° d'entreprise 0430.610.219;

Vu le courrier de l'A.S.B.L. du 15 janvier 2024 sollicitant la Ville "*afin que chaque parti représenté au Conseil communal propose un candidat au poste d'administrateur de l'A.S.B.L.*";

Considérant que la désignation au poste d'administrateur revient à l'assemblée générale de l'A.S.B.L.;

Que rien ne s'oppose à répondre favorablement à la présentation de candidats sur proposition des différentes listes présentes au sein du Conseil communal, la présentation de candidats âgés de moins de 26 ans étant privilégiée pour répondre aux conditions d'agrément;

Oùï les différents chefs de groupes dans leur présentation de candidats;

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré;

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

De présenter à l'assemblée générale de l'A.S.B.L. Maison des Jeunes Le Hangar n° d'entreprise 0430.610.219, les candidats suivants aux postes d'administrateurs :

- pour le PSD@ : Madame Pauline GIOT, rue du Château d'Eau, 413A à 5300 LANDENNE ;
- pour le MR : Madame Camille NAVEZ, rue de Bellaire, 469A à 5300 VEZIN ;
- pour AD&N : Madame Caroline LOMBA, rue Delcourt, 31 à 5300 ANDENNE.

**Article 2 :**

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise:

- à l'A.S.B.L. Maison des Jeunes « *Le Hangar* », pour suite voulue ;
- au Secrétariat général et à Madame Déborah COLOMBINI, Attachée à la Direction des Affaires générales – Département Solidarités, Citoyenneté et Loisirs, pour information ;
- à Monsieur Benjamin COSTANTINI, Echevin et Président de l'A.S.B.L., pour information.

**Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.**

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général,**

**Le Président,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Philippe RASQUIN**

**Pour extrait conforme,**

**Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Claude EERDEKENS**

